

ATTESTATION DE FORMATION

GESTES ET SOINS D'URGENCE niveau 1 et 2

Arrêté du 18 juil. 2018 modifiant l'arrêté du 24 avril 2012 Arrêté du 1^{er} juil. 2019 et du 16 mars 2021 modifiant l'arrêté du 30 déc. 2014



Formation en présentiel



93%

Reinvestissement professionnel



97%

Taux de satisfaction de la formation

ACTION DE FORMATION CONTINUE ET INITIALE

Durée

21 heures
3 journées de 7 heures

Périodicité

2 sessions par mois

Tarif

488€ par stagiaire
Repas compris

Lieu

CESU 68
20 rue du Docteur Laennec
BP 1370
68070 Mulhouse

Renseignements Secrétariat Cesu

Tél. 03 89 64 87 12
[Cesu68\[at\]ghrmsa.fr](mailto:Cesu68[at]ghrmsa.fr)

Nature et sanction de la formation

Formation aux gestes et soins d'urgences (selon l'arrêté du 30 décembre 2014)

Délivrance d'une attestation de suivi de la formation

Commission pédagogique

Marc Noizet
Chef de Service,
Nina Mangiapane
Médecin responsable d'UF,
Thomas Stadler
Médecin référent,
Alexandre Sery
Cadre de santé,
Pascal Erhard
Luisa Pereira
Antoine Mengus
Infirmiers – enseignants

Pour toute demande de formation et obtenir un devis, nous contacter



Centres d'Enseignement des Soins d'Urgence



Accès à la formation pour toute personne en situation de handicap

PERSONNELS CONCERNÉS ET PRÉ-REQUIS

Professionnels de santé inscrits dans la 4^{ème} partie du code de la santé publique ou étudiants inscrits dans une université, une école ou un institut de formation préparant à l'obtention d'un diplôme dans le domaine de la santé.

MODALITÉS RENSEIGNEMENTS/INSCRIPTIONS

Renseignements et Inscriptions auprès du CESU et du service formation du GHRMSA au plus tard 1 mois avant le début de la session et dans la limite des places disponibles.

OBJECTIFS À L'ISSUE DE LA FORMATION

- Améliorer la prise en charge des urgences dans les établissements de santé et médico-sociaux.
- Application des mesures et l'utilisation des moyens de protection individuelle et collective face à un risque à conséquence sanitaire.
- Prise en charge seul ou en équipe d'une personne en situation d'urgence mettant en jeu le pronostic vital ou fonctionnel, dans l'attente de l'arrivée d'une équipe spécialisée. (*en lien avec les recommandations françaises de bonnes pratiques*)
- S'intégrer dans la mise en œuvre des plans de secours et du plan blanc selon le rôle prévu pour la profession exercée.

POINTS FORTS DE LA FORMATION

Le programme de formation AFGSU vise à développer chez l'intervenant du secteur de la santé des habiletés et des modes d'intervention pour assurer sa sécurité et celle des autres en situation d'urgence.

PROGRAMME

- L'alerte et la protection
- Les urgences vitales
- Les urgences potentielles
- Les risques collectifs :
 - Plans de secours, risques sanitaires et Situations Exceptionnelles, risques NRBC-E.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

L'enseignement est dispensé sous forme de pédagogie active basée sur les connaissances antérieures du stagiaire ainsi que sur l'apprentissage en groupe. Cet enseignement se fera au moyen de mises en situations adaptées aux contextes et aux compétences professionnelles.

INTERVENANTS

Formateurs AFGSU habilités par le CESU 68, en exercice dans un service de médecine d'urgence de réanimation ou de bloc opératoire.

EVALUATION

Le développement des connaissances du participant est évalué au moyen d'un pré-test en début de formation. Les apports pédagogiques sont évalués en continu durant la formation au moyen de grilles d'évaluation des pratiques. Un post-test (non certificatif) clôture la formation et permet au participant d'évaluer l'atteinte des objectifs. Une attestation de formation est délivrée à l'issue de la formation.

Service formation – 87, Avenue d'Altkirch – 68051 Mulhouse – 03 89 64 79 99 – drh.formation@ghrmsa.fr